

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Dreux-Est

COMMUNE de CHERISY

28500 CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MAI 2006

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le mardi 02 Mai 2006 à 19 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, MMES KERMARREC, CHOTARD, M. BROU, MME LEGER, M. LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, M. HUBERT, M. JONOT

Etaient absents excusés : M. GUIRLIN, MME LEBOURG

Assistait également à la réunion Monsieur Joël VANNIER des services du Conseil Général.

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1° / REMEMBREMENT – Suppression et création de routes départementales et chemins communaux

D.2229

REMEMBREMENT Dans le cadre du remembrement sur la commune d'Abondant avec extension sur les communes de Bû, Chérisy et Serville, il est proposé la suppression et la création de diverses routes départementales et chemins communaux.
SUPPRESSION
ET CREATION
RD et CD

↳ **Suppression de la RD 303/10 (Raville-Serville)** : cette voie étant la seule liaison d'accès aux silos de Marchezais et la commune de Serville ayant donné un avis défavorable à sa suppression, **le conseil municipal décide de la conserver.** Adopté.

↳ **Suppression du CD 115/1 (chemin derrière la Pinède)** : ce chemin est le seul accès à la forêt d'Anet, en particulier pour les randonneurs équestres. Après discussion et délibération, il est décidé de créer un nouveau chemin entre 2 parcelles ainsi qu'un deuxième chemin qui joindrait ce dernier à la sortie de la Pinède (voir plan joint).

↳ **Déplacement du Chemin Rural n° 4 (dit de Fermaincourt à Raville)** : il est décidé le déplacement du CR n° 4 sur sa partie située entre la RD 21/4 et le CR n° 10 (dit Petit Cherisy à Abondant), avec demande d'allonger le CR n° 10 sur la commune d'Abondant à partir du CR n° 8 jusqu'à la RD 21/4.

Adopté à l'unanimité.

2° / QUESTIONS DIVERSES

D.2230

PROJET
AGRANDISSEMENT

a) Projet agrandissement de La Poste

POSTE

Michel LETHUILLIER présente le projet de Monsieur JUBERT relatif à l'extension et l'aménagement des locaux de La Poste.

Comme évoqué lors du conseil municipal du 7 octobre 2005, l'activité du bureau de poste de Chérisy étant de plus en plus importante, l'espace actuel ne permettant pas de rendre le service public dans les meilleures conditions de confidentialité, il apparaît utile d'envisager son extension et son réaménagement.

Le projet actuel de Monsieur JUBERT s'élève à 100 000 € environ. M. le Maire va étudier les aides possibles que la commune pourrait obtenir de la part du Conseil Général et de la Région.

Après discussion, le conseil municipal donne un accord de principe pour que ces travaux soient réalisés (mais en revoyant les prix à la baisse : 75 000 €).

Adopté à la majorité des membres présents.

D.2231

REVISION

LOYERS

COMMUNAUX

b) Révision des loyers communaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision des loyers communaux, suite à la demande de Monsieur FOURMANTIN, Trésorier de Dreux et Pays Drouais. En effet, les loyers communaux n'ont pas été révisés, pour certains, depuis 1996 (voir tableau joint). Compte tenu des sommes engendrées par cette révision et de l'effort important que cela supposerait pour les locataires, sur proposition de M. le Maire, le conseil Municipal décide la revalorisation des loyers de la commune à compter du 1er juillet 2004.

Adopté à l'unanimité.

D.2232

REVALORISATION

LOYER

PRESBYTERE

c) Revalorisation du loyer du presbytère

Dans le cadre de la révision des loyers communaux demandée par Monsieur le Trésorier de Dreux et Pays Drouais, il est remarqué le loyer largement sous-évalué versé actuellement par l'Association diocésaine pour la location du presbytère et du terrain attenant.

Il est proposé d'actualiser ce loyer, à compter du 1^{er} juillet 2006, comme suit :

- 100 € par mois pour le presbytère
- 50 € par mois pour le terrain.

Après délibération ces montants sont adoptés à l'unanimité.

Une nouvelle convention sera proposée à l'Association Diocésaine dans ce sens.

Adopté à l'unanimité.

D.2233

FIXATION LOYER

POUR

HENRI

MATHIEU

d) Fixation d'un loyer pour Monsieur Henri MATHIEU

Dans le cadre de la révision des loyers communaux demandée par Monsieur le Trésorier de Dreux et Pays Drouais, il est évoqué la situation de Monsieur Henri MATHIEU, agent d'entretien aux espaces verts, qui bénéficie d'un logement communal à titre gracieux depuis 1991.

Or, cette situation n'est pas régulière vis-à-vis de la loi. En effet, seul un poste avec nécessité absolue de service permet de bénéficier d'un logement à titre gracieux (Article R 94 du Code du Domaine de l'Etat), ce qui n'est pas son cas.

En conséquence, et afin de régulariser cette situation, le conseil municipal, décide de fixer un loyer mensuel de 150 € (cent cinquante euros) pour le logement occupé par M. Henri MATHIEU et sa famille 44 rue Charles de Gaulle à Chérisy et ce, à compter du 1^{er} juillet 2006.

Un contrat de bail sera proposé à M. Henri MATHIEU dans ce sens.

Adopté à l'unanimité

D. 2234

AUTORISATION

REGLEMENT

FACTURES

de 2002 à 2005

e) Autorisation de règlement de factures de 2002 à 2005 (*)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Pierre Jacques METIVIER, fournisseur de la cantine municipale en fruits et légumes, n'a pas facturé la commune depuis 2002.

Il présente un courrier de M. METIVIER attestant les faits et demandant la régularisation de la situation.

Le Conseil Municipal accepte le règlement des factures arriérées de 2002 à 2005 mais demande que ces dernières soient échelonnées dans le temps.

Adopté à l'unanimité.

TOUR DU TAPIS

J.P. LEFEU

↳ Propose de réunir la Commission des Chemins pour visualiser sur le terrain ce qui vient d'être décidé dans le cadre du remembrement.

D. LEGER

↳ Concernant le paragraphe relatif aux quads sur la dernière Lettre Municipale, pose la question de l'autorisation à demander à la Mairie. M. LETHUILLIER répond qu'un arrêté municipal sera pris pour réglementer l'utilisation des quads.

B. LOQUET

↳ Signale les nuisances répétées dues aux quads surtout les dimanches.

S.JETHA

↳ Invite les conseillers municipaux au traditionnel pique-nique de Raville le dimanche 11 juin 2006.

J.P. HUBERT

↳ Signale des problèmes de stationnement rue d'Anet. il demande de matérialiser des places au sol. M. LETHUILLIER répond que cela n'est pas possible car, actuellement, c'est un stationnement alternatif qui est mis en place.

J. JONOT

↳ Signale le très mauvais état du Chemin du Dernier Sou à Fermaincourt. M. LETHUILLIER répond que la Commission des Chemins y passera et une demande sera éventuellement faite auprès de la DDE.

M. LETHUILLIER

↳ Informe avoir été saisi d'une demande pour un terrain à "skates". Elle sera examinée afin de trouver un endroit où cela ne créerait pas de nuisances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

() Cette délibération a été demandée par M. FOURMANTIN (Trésorier de Dreux et Pays Drouais) pour régularisation de la situation avec P.J METIVIER.*